

(1)

(N<sup>o</sup> 1.)

## Chambre des Représentants.

---

---

**OUVERTURE DE LA SESSION LÉGISLATIVE DE 1878-1879.**

(12 NOVEMBRE 1878.)

---

**SÉANCE ROYALE.**

---

**DISCOURS DU ROI.**

---

MESSIEURS,

Je me félicite, en ouvrant cette session parlementaire, de pouvoir constater qu'à aucune époque les rapports entre la Belgique et les autres États ne furent empreints, à un plus haut degré, d'un sentiment d'estime et de confiance réciproques.

Les fêtes dont la capitale a pris l'initiative, à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de mon mariage, ont fait éclater à nouveau l'union étroite qui règne chez nous entre la nation et la dynastie. La Reine et Moi, Nous avons été profondément touchés des témoignages spontanés d'affection que Nous ont prodigués les populations de toutes les provinces comme de toutes les communes, et auxquels l'enfance même s'est associée d'une façon qui nous a particulièrement émus.

Nos arts et nos industries ont pris une part brillante à l'Exposition universelle de Paris. Les nombreuses récompenses que la Belgique a recueillies dans cet imposant concours prouvent que ses nationaux, aussi bien que les administrations publiques, ne sont demeurés étrangers à aucune des branches importantes de l'activité humaine et contribuent, dans la plupart d'entre elles, au progrès de la civilisation.

La culture intellectuelle d'un peuple est plus que jamais, au temps présent, la source essentielle de sa prospérité. En créant un ministère spécial de l'instruction publique, mon Gouvernement a suffisamment annoncé la résolution de veiller avec un soin particulier à ce noble et grand intérêt. L'enseignement donné

aux frais de l'État doit être placé sous la direction et sous la surveillance exclusives de l'autorité civile. Il aura pour mission, à tous les degrés, d'inspirer aux jeunes générations l'amour et le respect des principes sur lesquels reposent nos libres institutions. Mon Gouvernement réclamera votre concours pour étendre et fortifier cet enseignement. Une seule session ne suffira pas à terminer cette œuvre de transformation et de développement. Mais les projets qui vous seront très-prochainement présentés traceront nettement la voie dans laquelle mon Gouvernement croit devoir inviter les représentants du pays à marcher avec lui.

Si l'instruction générale élève et fortifie l'esprit des nations, l'enseignement spécial favorise l'essor des beaux-arts et fait progresser les professions qui se rattachent à l'agriculture, à l'industrie, au commerce. Mon Gouvernement se préoccupe de plus en plus de procurer à la jeunesse belge les moyens de développer les aptitudes dont, en tout temps, nos populations ont fait preuve dans ces divers domaines.

Notre organisation militaire est demeurée inachevée. Les Gouvernements qui se sont succédé pendant ces dernières années ont tous reconnu la nécessité et l'opportunité de la création d'une réserve nationale. Des propositions vous seront soumises en vue de combler cette lacune et d'apporter à l'institution de l'armée les compléments que l'expérience a signalés comme indispensables.

La garde civique de nos principales villes a montré, dans ces derniers temps, un redoublement de zèle patriotique. Le Tir national est devenu une institution populaire, digne d'être sérieusement encouragée. Vous estimerez sans doute, d'accord avec mon Gouvernement, qu'il est temps de pourvoir notre milice citoyenne d'un armement efficace et de lui donner une organisation qui la mette éventuellement à même de concourir utilement à la défense du pays.

La crise industrielle qui sévit depuis quelques années chez toutes les nations n'a pas laissé de faire également ressentir en Belgique ses fâcheux effets. J'ai toutefois le ferme espoir que, grâce à l'esprit d'initiative et à l'énergie des chefs d'industrie, comme à l'esprit d'ordre et de prévoyance des ouvriers, le jour n'est pas éloigné où nous atteindrons le terme d'une épreuve vaillamment supportée par tous. Les chiffres du mouvement commercial de cette année, comparés à ceux de l'exercice précédent, témoignent d'une amélioration qu'il faut considérer comme un indice rassurant. L'abondance de la dernière récolte paraît d'ailleurs devoir maintenir le prix des denrées alimentaires à un taux qui compense, jusqu'à un certain point, la diminution générale des salaires.

Toute la sollicitude de mon Gouvernement est acquise à la recherche des moyens capables d'atténuer les souffrances de cette crise exceptionnelle. L'expérience a démontré que le développement de la richesse nationale est étroitement lié à celui des voies de communication. Les travaux publics déjà décrétés seront poursuivis avec vigueur. Si considérables qu'aient été, dans cet ordre de faits, les efforts de l'État et ceux des particuliers, il reste beaucoup à faire pour perfectionner l'outillage économique du pays. C'est là une des préoccupations constantes

du pouvoir. Le chemin de fer de l'État occupe sous ce rapport une position prépondérante; en accroissant les services qu'il rend journellement aux populations, mon Gouvernement s'efforcera en même temps de le faire contribuer, comme autrefois, pour une large part aux ressources du Trésor public.

La situation financière réclame un examen approfondi; l'équilibre des recettes et des dépenses a cessé d'être assuré. Le budget de 1877 a été clôturé en déficit; celui de l'exercice courant ne se présente guère sous un jour plus favorable. Le Trésor a contracté en outre des engagements considérables; il faudra aviser aux moyens d'y pourvoir.

En dehors des graves et multiples questions que je viens de signaler, plusieurs projets de loi, déposés dans les sessions précédentes, se recommandent également à votre attention. La révision des Codes, prescrite par la Constitution, ne saurait être interrompue. La protection légitime due aux auteurs d'œuvres littéraires ou artistiques, aux modèles et aux dessins industriels, aux marques de fabrique et de commerce, devra être, le plus tôt possible, assurée ou complétée.

Les élections qui ont eu lieu récemment pour le renouvellement de la moitié des Chambres législatives et des Conseils communaux se sont faites, en général, d'une manière régulière. Elles ont mis en évidence la nécessité des lois adoptées naguère pour assurer le secret du vote et réprimer les fraudes électorales. Cette législation a paru encore susceptible d'améliorations ultérieures; mon Gouvernement vous soumettra des propositions dans ce but.

Pendant la période électorale qui vient d'être close, la Belgique a éprouvé à un haut degré les agitations inséparables de la vie politique des peuples libres. Cependant l'ordre public n'a pas été un instant troublé d'une manière sérieuse. Le pays n'a pas cessé de se montrer à la hauteur des institutions qui le régissent. Lorsque la Belgique célébrera le cinquantième anniversaire de la proclamation de l'indépendance nationale, elle trouvera intacte cette Constitution qui a fait sa force et sa prospérité. Ce grand événement ne saurait trop tôt préoccuper les esprits. Des propositions vous seront faites, au cours de la session, afin que cette solennité revête tout l'éclat et acquière la signification élevée que comportent de telles fêtes. Il sera fait appel dans ce but au concours de nos écrivains, de nos artistes, de nos savants, de nos industriels pour prouver au monde entier le prix que nous attachons à ce rare et inestimable bienfait: un demi-siècle de paix et de liberté.

Vous le voyez, Messieurs, l'œuvre qui doit faire l'objet de cette session sera des plus vastes et des plus ardues. Mon Gouvernement compte pour l'accomplir sur votre loyal et patriotique concours.

---